



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pompes funèbres

Question écrite n° 70011

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur une proposition de réforme du CGCT (code général des collectivités territoriales) déposée le 14 mars 2003 au ministère de l'intérieur, par l'UFP (Union des professionnels du funéraire). Cette proposition porte sur le dysfonctionnement constaté sur le territoire national en matière d'autorisations, aujourd'hui inapplicables dans les délais impartis, voire obsolètes. Elle vise à permettre aux opérateurs funéraires de mener à bien leur mission tout en obtenant la satisfaction des familles dans un cadre réglementaire strict et dans l'intérêt de toutes les parties. Elle tend à réduire les coûts supportés par les familles en réduisant les vacations qui ne sont quasiment plus assurées dans les conditions définies par le CGCT. Elle demande l'assouplissement des démarches afin de revoir à la baisse les honoraires des opérateurs funéraires en raison du temps gagné, tout en préservant les pouvoirs de la police et du maire en matière de délivrance de permis d'inhumer ou d'incinérer, de droit d'inhumation ou d'exhumation. L'UFP insiste sur l'importance de cette réforme. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte engager pour répondre à la proposition de réforme du CGCT élaborée par les professionnels du funéraire.

Texte de la réponse

Une réforme du droit funéraire a été engagée visant à simplifier les dispositions applicables aux opérations funéraires. L'une des mesures vise à transformer certaines autorisations administratives délivrées par le maire en déclarations préalables. Afin de compléter ce dispositif, une concertation interministérielle a été lancée en vue de dégager des propositions et de modifier le régime applicable aux vacations funéraires. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif gouvernemental de simplification des procédures.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70011

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6776

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2492